

ARRETE MUNICIPAL

N° 65-2025

Arrêté du 03 avril 2025

**Objet : Réglementation circulation et stationnement Rue de Boissieu et Rue Emile Dupayrat -
Pose d'un réseau de chaleur**

Le Maire de la Commune de MONTROND-LES-BAINS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, 1ère et 2ème parties notamment les articles 225,

Vu le décret n° 58-1217 et l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation,

Vu la demande de l'entreprise LMTP 8 rue du Puits Lacroix 42650 ST JEAN BONNEFONDS

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter les accidents susceptibles de se produire lors de ces travaux de pose d'un réseau de chaleur

A R R E T E

Article 1 :

En raison des travaux précités rue de Boissieu, **la circulation et le stationnement seront modifiés comme suit du lundi 07 avril 2025 à 7 h30 au vendredi 27 juin 2025 à 17 h30**

La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits

L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu de 17 h30 à 07 h30 et les jours hors chantiers

4 places de stationnement seront réservées à l'intersection de la rue Emile Dupayrat et de la rue de Boissieu pour le stockage des matériaux

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation provisoire sera mise en place par l'entreprise LMTP Monsieur Bonnefoy 06-72-75-79-35 et l'arrêté sera affiché 72 h à l'avance sur le lieu où se déroulent les travaux

Article 3:

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Article 4 :

Les services de Gendarmerie ainsi que le service de Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié à Mr le Directeur Général des Services, aux services de Gendarmerie, au service de Police Municipale, à l'entreprise LMTP, services de secours, et affiché en Mairie.

Le Maire,

Serge PERCET

